



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 7 novembre 2011, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Dyotte

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur David Johnstone, directeur général
Madame Carole Lemaire, greffière
Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et développement du territoire

Est absent :
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011
2. Dépôt – rapport du maire – situation financière
3. Proclamation – Journée mondiale du diabète 2011
4. Désignation d'un délégué – Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie
5. Désignation d'un représentant – conseil d'administration du transport adapté Rive-Sud Ouest inc. (TARSO)
6. Renouvellement – adhésion 2011-2012 – Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCI Royal Roussillon)
7. Aide financière – Association des pompiers de Candiac – Halloween 2011

8. Aide financière – CLD de Roussillon – Grands prix de l’entrepreneuriat de Roussillon, édition 2011
9. Aide financière – Chambre de commerce et d’industrie Royal Roussillon – cocktail de Noël et encan silencieux
10. Approbation – règlement de la Régie intermunicipale de police Roussillon numéro 30-(2011) intitulé « règlement décrétant un emprunt pour pourvoir au financement du déficit actuariel du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Roussillon »
11. Approbation – règlement de la Régie intermunicipale de police Roussillon numéro 31-(2011) intitulé « règlement décrétant un emprunt pour pourvoir au financement du programme d’allocation de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon »
12. Acquisition – logiciel de gestion intégrée des documents (GID) en format papier et technologiques *OmniDok*
13. Dépôt de l’état de la situation budgétaire au 30 septembre 2011
14. Octroi de contrat – remplacement des commutateurs de cœur et d’usagers – fourniture et installation des équipements réseaux – appel d’offres 1130-SI
15. Octroi de contrat – acquisition d’un logiciel de gestion *ITIL informatique*
16. Octroi de contrat – location d’une niveleuse
17. Approbation – recommandations – comité consultatif d’urbanisme (CCU) – 4 octobre 2011, 2^e partie
18. Approbation – recommandations – comité consultatif d’urbanisme (CCU) – 18 octobre 2011
19. Règlement 1295 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’abroger la zone C04-419 et de modifier les limites de la zone I04-412 pour créer la zone I04-420
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
20. Règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l’usage service pétrolier (c5) et d’identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
21. Embauche – *professeur*, Service des loisirs
22. Parole au public sur les sujets à l’ordre du jour
23. Levée de la séance

11-11-01 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011.

11-11-02 DÉPÔT – RAPPORT DU MAIRE – SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), monsieur le maire Normand Dyotte fait lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité et dépose la liste de tous les contrats, tel qu'il est prévu en vertu de ladite loi;

Le texte du rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

11-11-03 PROCLAMATION – JOURNÉE MONDIALE DU DIABÈTE 2011

CONSIDÉRANT QUE le diabète est une condition incurable et invalidante qui survient inopinément et touche 366 millions de personnes dans le monde en 2011, dont plus de 760 000 au Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25 à 30 % des personnes atteintes de diabète au Québec, soit environ 200 000, ne sont pas conscientes de leur condition;

CONSIDÉRANT QU'on estime en outre qu'environ un million de personnes au Québec sont atteintes de pré-diabète, une condition qui les expose à un risque élevé de développer le diabète de type 2;

CONSIDÉRANT QUE le coût du diabète au Québec est estimé à près de trois milliards de dollars par année en frais directs et indirects;

CONSIDÉRANT QUE le diabète de type 1 est une des conditions chroniques les plus courantes chez les enfants; il peut toucher les enfants de tous âges, y compris les bébés et les tout-petits; le diabète de type 2, au départ considéré comme un problème réservé aux adultes, touche de plus en plus d'enfants et d'adolescents;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de personnes atteintes de diabète n'ont pas accès à la prise en charge, au traitement et à l'éducation nécessaires pour gérer leur condition et prévenir ses complications graves et coûteuses, notamment la cardiopathie, accident vasculaire cérébral, la néphropathie, la cécité et l'amputation d'un membre inférieur;

CONSIDÉRANT QU'une meilleure sensibilisation de la communauté aux facteurs de risques et aux symptômes associés au diabète peut améliorer la probabilité que les personnes atteintes de diabète bénéficient de l'attention dont elles ont besoin pour prévenir le développement de la condition et de ses complications dévastatrices;

CONSIDÉRANT QUE la « Fédération internationale du diabète » et l'« Organisation mondiale de la santé » célèbrent la *Journée mondiale du diabète* depuis 1991;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a fait du 14 novembre, actuelle *Journée mondiale du diabète*, une journée des Nations Unies;

CONSIDÉRANT QUE les Nations Unies invitent les organisations gouvernementales et non gouvernementales à observer la *Journée mondiale du diabète* afin de mieux sensibiliser le public au diabète et à ses complications;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac proclame par la présente le 14 novembre *Journée mondiale du diabète* et encourage tous les citoyens à participer à la lutte contre cette condition et ses complications mortelles en se familiarisant aux signes précurseurs du diabète, en optant pour des styles de vie sains et en contribuant à garantir une prise en charge et un traitement de qualité aux personnes atteintes de diabète.

11-11-04 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un délégué pour agir à titre de représentant de la Ville de Candiac au conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur le maire Normand Dyotte pour agir à titre de délégué au conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;

QUE le maire suppléant soit désigné pour agir à titre de délégué substitut permanent.

11-11-05 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRANSPORT ADAPTÉ RIVE-SUD OUEST INC. (TARSO)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 11-04-11, le conseil de la Ville de Candiac a approuvé la signature d'une nouvelle entente intermunicipale entre les Villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine et les Municipalités de Saint-Mathieu et Saint-Philippe, pour l'exploitation d'un service de transports adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un conseiller municipal pour agir à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du Transport adapté Rive-Sud Ouest inc. (TARSO);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne madame la conseillère Thérèse Gatien pour agir à titre de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration du Transport adapté Rive-Sud Ouest inc. (TARSO) ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration;

QUE la résolution 11-06-28 soit abrogée.

11-11-06 RENOUELEMENT – ADHÉSION 2011-2012 – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON (CCI ROYAL ROUSSILLON)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Candiac à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement 2011-2012 de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon et désigne les personnes ci-dessous mentionnées à titre de représentant :

- monsieur Normand Dyotte, maire;
- madame Marie-Josée Lemieux, conseillère;
- madame Anne Scott, conseillère;
- monsieur David Johnstone, directeur général;
- madame Danielle Leggett, responsable des communications;

QUE les deniers requis au paiement du renouvellement d'un montant total de 863,41 \$, toutes taxes incluses, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-494.

11-11-07 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE CANDIAC – HALLOWEEN 2011

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des pompiers de Candiac reçu le 20 octobre 2011 pour la distribution de bonbons d'Halloween dans les rues de Candiac afin d'améliorer la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'aide financière de 300 \$ à l'Association des pompiers de Candiac afin de permettre la distribution de bonbons d'Halloween aux enfants et, par la même occasion, d'assurer la surveillance et la sécurité des enfants dans les rues de Candiac;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

11-11-08 AIDE FINANCIÈRE – CLD DE ROUSSILLON – GRANDS PRIX DE L'ENTREPRENARIAT DE ROUSSILLON, ÉDITION 2011

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 29 août 2011, le conseil a adopté par la résolution 11-08-52 la demande d'aide financière du Centre local de développement de Roussillon (CLD de Roussillon) et à cet effet, a procédé à l'achat de six billets pour le Gala de reconnaissance des « Grands prix de l'entrepreneuriat de Roussillon, édition 2011 »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de deux billets supplémentaires et d'ajuster le prix des billets déjà achetés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat de deux billets supplémentaires au coût de 99 \$ chacun, pour la participation au Gala reconnaissance du CLD de Roussillon pour la septième édition des « Grands prix de l'entrepreneuriat de Roussillon, édition 2011 » et autorise le versement d'une somme de 54 \$, représentant l'ajustement du prix des billets préalablement achetés;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

11-11-09 AIDE FINANCIÈRE – CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON – COCKTAIL DE NOËL ET ENCAN SILENCIEUX

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Chambre de commerce et d’industrie Royal Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiach autorise l’octroi d’une aide financière de 100 \$ à la Chambre de commerce et d’industrie Royal Roussillon, dans le cadre de l’organisation du cocktail de Noël et de l’encan silencieux du 8 décembre 2011;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

11-11-10 APPROBATION – RÈGLEMENT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON NUMÉRO 30-(2011) INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU FINANCEMENT DU DÉFICIT ACTUARIEL DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON »

CONSIDÉRANT QU’un déficit actuariel sur base de capitalisation de l’ordre de quatre millions six cent soixante-six mille trois cents dollars (4 666 300 \$) a été constaté lors de l’évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2011, la Régie a adopté le règlement 30-(2011) décrétant un emprunt pour pourvoir au financement du déficit actuariel du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de chaque municipalité doit approuver ou refuser celui-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le règlement 30-(2011) de la Régie intermunicipale de police Roussillon intitulé « règlement décrétant un emprunt pour pourvoir au financement du déficit actuariel du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Roussillon ».

11-11-11 APPROBATION – RÈGLEMENT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON NUMÉRO 31-(2011) INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D’ALLOCATION DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON »

CONSIDÉRANT le programme d’allocation de retraite accordé aux policiers par la signature le 10 juin 2009 de la convention collective liant la Régie intermunicipale de police Roussillon et la Fraternité des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon inc.;

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2011, la Régie a adopté le règlement 31-(2011) décrétant un emprunt pour pourvoir au financement du programme d’allocation de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de chaque municipalité doit approuver ou refuser celui-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le règlement 31-(2011) de la Régie intermunicipale de police Roussillon intitulé « règlement décrétant un emprunt pour pourvoir au financement du programme d’allocation de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon ».

11-11-12 ACQUISITION – LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS (GID) EN FORMAT PAPIER ET TECHNOLOGIQUES OMNIDOK

CONSIDÉRANT QUE le nombre d’usagers et de documents à traiter a augmenté de façon considérable pendant les dernières années;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’acquérir un nouveau logiciel de gestion documentaire nous permettant d’avoir un nombre illimité d’usagers, de dossiers et de schémas de classification;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la firme « Gestar, experts en gouvernance documentaire », actuel fournisseur du logiciel de gestion documentaire à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'acquisition du logiciel *OmniDok* de la firme « Gestar, Experts en gouvernance documentaire », au coût de 17 914,40 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon la proposition soumise le 26 juillet 2011;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 2012 et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-98-771.

**11-11-13 DÉPÔT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE
AU 30 SEPTEMBRE 2011**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'état comparatif des résultats et de l'état comparatif des prévisions budgétaires pour la période terminée le 30 septembre 2011.

**11-11-14 OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES COMMUTATEURS
DE CŒUR ET D'USAGERS – FOURNITURE ET INSTALLATION DES
ÉQUIPEMENTS RÉSEAUX – APPEL D'OFFRES 1130-SI**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de remplacement des concentrateurs réseau (projet 2010-609);

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 25 octobre 2011, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean Bissonnette, technicien en informatique, Service des finances et de l'informatique;

CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la firme « Prival ODC » le contrat pour le remplacement des commutateurs de cœur et d'usagers, ainsi que pour la fourniture et l'installation des équipements réseaux, pour un montant de 83 989,76 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de soumission sur invitation 1130-SI;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 2012 et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-09-771.

11-11-15 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’UN LOGICIEL DE GESTION *ITIL INFORMATIQUE*

CONSIDÉRANT les besoins de gestion des requêtes informatiques, l’établissement du portefeuille de services et le suivi serré des opérations en « TI »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix auprès de deux firmes spécialisées pour l’acquisition d’un logiciel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a retenu la solution de C2 Innovations;

CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la firme « C2 Innovations » le contrat pour l’acquisition du module C2Entreprise, incluant les licences, le module Intermail, le Portail Web Client ainsi que pour l’installation des équipements, le tout pour un montant de 18 853,45 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 2012 et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-98-771.

11-11-16 OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D’UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées, pour la location d’une niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé un prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l’entreprise « L. A. Hébert ltée », plus bas soumissionnaire, le contrat pour la location d’une niveleuse, pour la période

du 1^{er} décembre 2011 au 15 avril 2012, pour un maximum de 150 heures, pour un montant de 22 215,38 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de demande de prix 2011-04;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même le budget courant et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-330-00-513.

11-11-17 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU) – 4 OCTOBRE 2011, 2^E PARTIE

CONSIDÉRANT QUE la 1^{re} partie des recommandations du comité consultatif d’urbanisme du 4 octobre 2011 a été adoptée lors de la séance du conseil du 17 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la 2^e partie des recommandations du comité consultatif d’urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 4 octobre 2011, selon ce qui suit :

DÉROGATION MINEURE			
No recommandation	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-10-06	57, rue de Turin lot 4 681 747	H05-565	Approuver la demande de dérogation mineure permettant l'installation de bois torréfié à 22 % de ratio sur la façade avant secondaire droite pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-03521-01

PERMIS D’AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-10-07	174, boulevard de l'Industrie lot 2 094 096	C05-538	Approuver la demande de permis concernant l'installation d'une nouvelle enseigne murale (Les moulins Lafayette) et d'une enseigne détachée (communautaire) pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00555-01
CCU-2011-10-08	1, boulevard de Sardaigne local 102 lot 4 519 987	C06-608	Approuver la demande de permis concernant l'installation d'une nouvelle enseigne murale (Ella) pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00556-01

11-11-18 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 18 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 18 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 18 octobre 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-10-09	50, avenue Liberté lot 4 361 807	C04-412	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type récréatif, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00568-01

PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-10-10	9, rue de Sofia lot 3 574 405	H06-609	Approuver la demande d'agrandissement (espace habitable au-dessus du garage) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00573-01

PERMIS D'AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-10-11	160, boulevard de l'Industrie lots 2 094 093 et 4 606 335	I05-537 C05-538	Approuver la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée « Fenplast » pour un bâtiment de type industriel, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00574-01

PERMIS D’AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-10-12	174, boulevard de l’Industrie lot 2 094 096	C05-538	Approuver la demande de permis concernant l’installation d’une enseigne murale et d’une enseigne détachée (bandeau sur enseigne communautaire) « Valentine » pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d’analyse 2011-00570-01

**11-11-19 RÈGLEMENT 1295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555
AFIN D’ABROGER LA ZONE C04-419 ET DE MODIFIER LES LIMITES
DE LA ZONE I04-412 POUR CRÉER LA ZONE I04-420**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique aux personnes présentes l’objet du projet de règlement 1295;

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s’exprimer à se faire entendre;

➤ Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin d’abroger la zone C04-419 et de modifier les limites de la zone I04-412 pour créer la zone I04-420, a été adopté à la séance du 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU’une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1295 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’abroger la zone C04-419 et de modifier les limites de la zone I04-412 pour créer la zone I04-420;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-11-20 RÈGLEMENT 1296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE RETIRER L'USAGE SERVICE PÉTROLIER (C5) ET D'IDENTIFIER LES USAGES QUI SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS POUR LA ZONE C06-608

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1296;

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

- considérant les représentations faites par monsieur Pierre Riel, vice-président principal et directeur général pour l'est du Canada et le dépôt de la pétition signée par 15 000 personnes;
- considérant les représentations de plusieurs citoyens.

b) Adoption du second projet de règlement :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac reporte l'adoption du règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l'usage service pétrolier (c5) et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608 à une séance ultérieure.

11-11-21 EMBAUCHE – PROFESSEUR, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'un professeur afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE le candidat sélectionné a été rencontré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de la personne mentionnée ci-dessous au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Prénom	Titre	Date début	Date fin	Poste budgétaire	Taux horaire
Leduc	Serge	Formateur atelier vin	2011-09-20	2012-06-23	02-702-90-447	35,00 \$

QUE les deniers requis au paiement du salaire soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Seize (16) personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

11-11-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 10.

NORMAND DYOTTE
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière